

Montpellier le 20 février 2017

CONVOCACTION POUR MANDAT SYNDICAL

Cher(e) collègue,

Conformément à l'article 13 du décret 82-447 modifié et à l'article 8 des statuts du SNES, tu es prié(e) de participer au Congrès Académique du SNES-FSU, qui se tiendra les :

**Judi 9 mars 2017
au lycée Jean Monnet de Montpellier**

en qualité de (*raier les mentions inutiles*) :

- Délégué(e) de ton S1
- Membre de la CA Académique
- Commissaire paritaire

Tu voudras bien joindre cette convocation à ta demande d'autorisation d'absence.

Bien cordialement,
Bertrand Humeau, secrétaire académique

Rappel : L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.

Demande d'autorisation d'absence : changement de procédure

Une circulaire rectorale du 17 mars 2016 rappelle les dispositions réglementaires relatives aux congés de formation syndicale et aux autorisations spéciales d'absence, et les procédures des demandes correspondantes.

Pour les CA académiques et autres instances du SNES, c'est désormais l'imprimé ci-joint qu'il convient de remplir et déposer au secrétariat de votre établissement, accompagné de la présente convocation. Le délai de dépôt de la demande est de 3 jours.

C'est le rectorat qui a compétence à prendre les arrêtés correspondants. Après visa et signature, le chef d'établissement transmettra l'imprimé au Service Commun des Personnels Enseignants du rectorat.